



## Vous bénéficiez du Pass' Région ?

Demandez le remboursement de votre [carte de pêche annuelle](#) (dans la limite du montant de votre avantage disponible).

1. Vous avez acheté votre carte de pêche sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr), ou auprès d'un dépositaire rattaché à une AAPPMA située dans le département du Puy-de-Dôme,
2. Remplissez le formulaire ci-dessous et retournez-le à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme, le tout accompagné d'un RIB, de la photocopie de votre Pass'Région et de votre carte de pêche :
  - par mail ([accueil@peche63.com](mailto:accueil@peche63.com))
  - ou par courrier (FDAAPPMA 63, 14 allée des eaux et forêts, site de Marmilhat Sud, 63370 Lempdes)

Nom : ..... Prénom : .....  
Mail : ..... Téléphone : ...../...../...../...../.....  
Adresse postale .....  
.....  
Code Postal : ..... Commune : .....

Numéro de carte Pass'Région (inscrit au dos de la carte) : .....  
Code d'utilisation à 4 chiffres : ...../...../...../.....

### Informations complémentaires :

- **Le montant annuel** de votre avantage pêche est de **30€** ; **la somme remboursée ne pourra pas excéder le montant de votre carte de pêche (si celui-ci est inférieur à 30€)**. Nous nous chargeons de toutes les formalités et procéderons au remboursement sur votre compte (délai de traitement relativement long)
- L'avantage Pass'Région correspondant à **l'année scolaire 2024/25** ne s'applique que sur les **cartes de pêche de la saison 2025**

Je soussigné(e), ....., certifie détenir un Pass'Région et avoir acquis ma carte de pêche annuelle auprès d'une AAPPMA du département du Puy-de-Dôme. Je souhaite bénéficier de l'offre régionale liée au Pass'Région.

Fait à ....., le ..... /..... /.....

Signature

**Pensez à joindre votre RIB  
ainsi que les photocopie du  
Pass'Région et de votre Carte  
de pêche !**